

Note de cadrage



Dans le cadre de la Politique de la Ville, les partenaires soutiennent des projets qui **améliorent les conditions de vie des habitants** du quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » (secteur Gare) situé à Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets lancé chaque année permet de **financer des actions répondant aux enjeux** identifiés dans le contrat de ville 2015-2023. Un nouveau Contrat de Ville est en cours d'élaboration pour la période 2024-2030. Un travail de recueil des besoins et priorités des habitants a eu lieu durant l'été 2023. L'Appel à projet Politique de la Ville 2024 est l'occasion d'expérimenter de nouvelles actions en lien avec les thématiques actuelles et répondant aux nouveaux enjeux du territoire.

Politique de la Ville Ambérieu-en-Bugey Appel à projets 2024



Votre projet est **éligible** s'il s'inscrit dans :

Les thématiques du Contrat de Ville actuel :

- Construction du parcours à l'emploi
- Vie de quartier
- Cadre de vie et cadre urbain
- Education et parentalité
- Accès aux soins et prévention santé
- Lutte contre les isolements
- Tranquillité publique et prévention de la délinquance
- Culture, sports et loisirs
- La jeunesse, citoyenneté, laïcité
- Egalité entre les femmes et les hommes
- La participation des habitants

Les nouvelles priorités émergentes :

- Déchets, propreté
- Mobilité
- Vivre-ensemble
- Transition écologique et réduction des charges



Principes généraux

- Afin d'assurer une meilleure cohérence des actions sur le territoire, **chaque projet devra être présenté et travaillé avec le Chef de projets Politique de la Ville**. Tout dossier saisi directement en ligne, sans cette phase préalable, sera déclaré « non recevable ».
- Les projets innovants et portés par **plusieurs acteurs** seront priorités.
- Les crédits Politique de la Ville sont limités dans le temps. Il convient que les porteurs de projets prennent en compte le fait que **ces financements ne soient pas pérennes**.
- **2024 étant une année de transition, l'expérimentation sera favorisée.**
 - La durée de financement est **d'une année civile**.
 - Les projets doivent prendre en compte les **spécificités du territoire et de ses habitants**.
 - Le projet doit d'abord **bénéficier aux habitants du quartier prioritaire** afin de réduire les écarts. Le financement concerne **les dépenses de fonctionnement liées à ces publics**.
 - La Politique de la Ville ne finance pas seule une action, **il faut un/des financement(s) de droit commun** (autres financeurs publics et/ou privés).



Critères d'analyse des projets

Critères majeurs :

- analyse des objectifs et de leurs pertinences
- prise en compte de l'égalité Femme/Homme
- évaluation des moyens mis en œuvre au regard des objectifs et du public
- prise en compte du coût de l'action

- ▶ Faisabilité
- ▶ Convergence et synergie avec d'autres actions
- ▶ Prise en compte des besoins des publics
- ▶ Mobilisation du public

Calendrier



Date limite de dépôt des projets : **31 décembre 2023 à minuit**.

Réunion de préparation **obligatoire** pour tous les porteurs de projets :
mardi 28 novembre 2023 - 9h00
Mairie d'Ambérieu

Instruction des dossiers et validation :
entre le 8 et le 12 janvier 2024.

Notification de décision : à partir du 13 février 2024
(sous réserve des délibérations des différentes instances)